



**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 mai 2026 A 19H**

- Ouverture de la séance par Monsieur le Maire
- Appel des présents
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du PV du conseil du 23 avril 2026
- Lecture des décisions

N°	Domaine	Ordre du jour	Rapporteur
069	Institution	Modification des statuts de l'OMT	Bruno Dusser
070	Institution	Modification de la composition du Codir de l'OMT	Bruno Dusser
071	Finances	Election du Président de Séance	Arnaud Mathieu
072	Finances	Approbation du compte financier unique budget principal	Joris Benelle
073	Finances	Approbation du compte financier unique budget bois et forêts	Joris Benelle
074	Finances	Approbation du compte financier unique chaufferie centre bourg	Joris Benelle
075	Finances	Approbation du compte financier unique budget colline des bains	Joris Benelle
076	Finances	Approbation de l'affectation définitive des résultats 2025 / budget principal	Joris Benelle
077	Finances	Approbation de l'affectation définitive des résultats 2025 / budget bois et forêts	Joris Benelle
078	Finances	Approbation de l'affectation définitive des résultats 2025 / budget chaufferie bois	Joris Benelle
079	Finances	Approbation de l'affectation définitive des résultats 2025/ budget colline des bains	Joris Benelle
080	Finances	Modification autorisation de programme Maison Girard-Blanc	Joris Benelle
081	Finances	Rattrapage des amortissements	Joris Benelle
082	Scolaire	Tarification restauration scolaire et périscolaire année 2026 / 2027	Nadine Girard-Blanc

083	Affaires sociales	Convention de partenariat et de mise à disposition de moyens entre la commune de Villard de Lans et le CCAS	Arnaud Mathieu
084	Salles communales	Règlement intérieur de la salle de la Maison Girard Blanc	Maud Rolland
085	Ressources humaines	Création d'un Comité social territorial	Nadine Girard-Blanc

- Réponses aux questions écrites : Il est rappelé qu'en application du règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n°36/2026 lors de sa séance du 23 avril 2026, chaque membre du conseil municipal peut adresser au maire, par envoi postal, mail ou dépôt au secrétariat général, les questions sur toute affaire ou tout problème concernant la commune et l'action municipale. Pour être prises en compte les questions doivent parvenir en mairie au plus tard 48 heures avant la tenue du Conseil soit avant le mardi soir pour un conseil se déroulant le jeudi.

**Le Maire,
Arnaud MATHIEU**

